

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Vigerie, 9 mars 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Vigerie, 9 mars 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Vigerie, A.](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

### Description

RésuméJean-Baptiste André Godin annonce à A. Vigerie que madame Vigerie a bien reçu ses compliments. Il est question de l'établissement des tarifs des produits Godin-Lemaire en Belgique.

### Mots-clés

[Compliments](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Vigerie \[madame\]](#)

Lieux cités[Belgique](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (128r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit  
Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et  
métiers, Paris  
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

Paris le 7 mars 1868

Monsieur Vigier

vos compliments à M<sup>me</sup> Vigier lui  
sont parvenus par votre même avis  
qui m'a dit que les lui porter en votre  
lettre du 7 mars en un à 9 et votre  
dame en ce sens une de vous aujourd'hui  
en même temps que elle que vous m'avez  
adressée, probablement que vous faites  
mettre tardivement à la poste

faites pour le moins au sujet de  
tarif les écritures parlent à vos yeux  
je n'en vois pas le résultat, et met dans  
tous les cas qu'une question de droit doit  
en rendre toujours à tout en un occupant  
et naturellement la première des choses  
est d'arriver à ne pas perdre en Hollande  
en Belgique mais je ne me rends pas  
bien compte pourquoi vous voulez  
avoir la publication du tarif ou son  
application il me semble que comme vous  
parlez de faire un tarif à 5% au dessus de  
celui de France pour les mineurs rien  
ne s'opposerait à ce que sous le passage  
aussi pour les étrangers sans adopter  
cette proportion que vous jugeriez convenable,  
à moins une affaire sur laquelle il n'y aurait  
plus à revenir

avec mon bien cordial salut

Godin